

25 janvier 2011

11.303

Question du groupe UDC**Renouvellement d'un permis d'établissement**

Ces dernières semaines, la presse s'est largement faite l'écho des déclarations et des activités de M. Larbi Guesmi, ressortissant tunisien. Le Ministère public a ouvert une enquête sur ce personnage ambigu qui loue un jour les ceintures à explosifs, qui s'excuse de ses propos le lendemain et qui lance, sur Internet, un appel à la guerre sainte le 3^e jour.

Indépendamment de l'enquête en cours et en vertu du droit administratif, nous demandons au Conseil d'Etat s'il entend révoquer l'autorisation d'établissement au sens des articles 62 et 63 de la loi fédérale sur les étrangers qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier dernier. M. Larbi Guesmi représente, à notre avis, une menace pour la sécurité intérieure et extérieure de la Suisse. C'est un motif pour ne pas renouveler son permis d'établissement.

Signataire: W. Willener.